

Son explication est loin d'être satisfaisante; quant à la solution qu'il propose pour poursuivre les programmes universitaires dans les pénitenciers elle ne peut qu'être néfaste au développement de l'éducation en milieu carcéral.

Cela est clair, monsieur le Président.

[Traduction]

Selon moi, il est tout à fait regrettable, monsieur le Président, que le solliciteur général (M. Kaplan) ait apparemment refusé de prêter l'oreille aux avis unanimes que lui ont donnés les associations de la profession enseignante dont l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association canadienne des professeurs d'université, la Fédération canadienne des enseignants, la Fédération canadienne des étudiants, les Associations nationales intéressées à la justice criminelle, le Conseil des églises pour la justice et la criminologie, la Société John Howard et le Congrès du travail du Canada ainsi qu'un grand nombre de personnes de toutes les régions du pays y compris des députés de chaque parti.

Tous ces organismes et particuliers demandaient, en premier lieu, que les programmes universitaires spécialisés offerts dans plusieurs pénitenciers soient maintenus. Il ne faut pas les remplacer par des solutions moins valables comme des cours ordinaires, le télé-enseignement et des cours par correspondance. Il n'y a pas lieu de réduire ces budgets.

Ce qui importe le plus, c'est que l'idée qu'a avancée le ministre de faire payer les étudiants signifierait à plus ou moins brève échéance la fin de ce programme d'enseignement postsecondaire non seulement dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, ainsi qu'à l'université Queen's en Ontario, tout comme au Manitoba où le ministre a refusé de financer des programmes analogues, mais aussi en Colombie-Britannique où les cours dispensés par l'université de Victoria obtiennent un extraordinaire succès.

Le ministre a donné à entendre que le nombre des étudiants inscrits aux cours dispensés au Québec était insuffisant, mais je signale que les cours dispensés au Québec et en Ontario sont tout nouveaux, contrairement à ceux qui sont donnés en Colombie-Britannique et qui ont beaucoup de succès. Il n'y a jamais eu de programme de ce genre de mis en œuvre dans les provinces de l'Atlantique, vraisemblablement parce que le CSC n'y voyait pas grand intérêt, même si l'université Saint-François-Xavier avait fait savoir il y a quelques années qu'elle accepterait de participer à un programme de ce genre. Cependant, dans le cas des nouveaux programmes du Québec et de l'Ontario, on n'a pas eu suffisamment de temps pour recruter les étudiants. J'imagine qu'on en trouverait beaucoup plus si les cours avaient lieu dans des institutions proches de l'université. Le pénitencier de Laval et l'université Laval sont situés à plusieurs centaines de milles de distance, et je suis sûr que c'est là la raison pour laquelle les détenus ont manifesté au début peu d'intérêt pour ces cours. Cependant, on commettrait une bien grave erreur si on se servait de cela comme prétexte pour mettre définitivement fin au programme.

Je tiens à signaler en outre que les éducateurs ont approuvé ce programme sans réserve. Au Québec, 200 professeurs ont signé une pétition pour demander au gouvernement de conserver ce programme de réinsertion sociale. On ne peut pas dire en général que les programmes de réinsertion des pénitenciers fédéraux portent fruit. Je trouve qu'on se trompe lourdement en mettant un terme à un programme qui existe au Québec, en

L'ajournement

Ontario et au Manitoba parce que peu d'élèves y sont inscrits et qu'il coûte forcément plus cher.

• (1815)

L'Université Laval vient tout juste d'obtenir une subvention de la Fondation Donner pour mettre sur pied un programme de recherches et d'études sur l'enseignement postsecondaire au Canada. Cette subvention n'a fait que confirmer le travail exceptionnel que M. Ferland et cette université ont accompli.

J'ai bon espoir que le ministre tiendra compte des conclusions d'une étude qui a été effectuée l'été dernier et qui démontre qu'il y a aura bien moins d'inscriptions à ce programme de réinsertion qui finira par disparaître si on demande aux détenus de rembourser une partie des frais de scolarité.

Puisque le ministre a reconnu lui-même dans une lettre qu'il a adressée à M. Ferland le mois dernier que ce programme avait eu beaucoup de succès, j'espère qu'il va reconsidérer sa décision et qu'il va non seulement le maintenir au Québec, à l'Université Queen de l'Ontario et au Manitoba, mais qu'il va aussi en faire profiter la Colombie-Britannique.

Il faut absolument que le ministre renonce à faire payer les étudiants car ce serait l'arrêt de mort de ce programme partout au Canada. C'est un programme qui a remporté un vif succès à la fois auprès des détenus et auprès de beaucoup d'autres groupes qui s'occupent de l'enseignement aux adultes.

[Français]

M. Alain Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, le 14 octobre dernier, au cours de la période des questions orales, le député de Burnaby (M. Robinson) a demandé au solliciteur général pourquoi il avait décidé de mettre fin au programme de formation offert par l'Université Laval à l'établissement Laval. Comme le ministre l'a lui-même déclaré dans la réponse qu'il a donnée au député la même journée, il appuie fortement la formation postsecondaire dispensée dans les établissements carcéraux fédéraux. Néanmoins, le programme BAGIL qui a été mis sur pied à l'établissement Laval et offert aux détenus relevant de la responsabilité fédérale de la région du Québec et admissibles à l'éducation de niveau universitaire a été quelque peu restreint au cours de ses trois années d'application. En effet, seulement 12 détenus étudiants seulement étaient inscrits au moment où le programme a été suspendu. Le fait que ce programme n'attirait que peu d'étudiants l'a rendu de fait très dispendieux, savoir environ 8,000 dollars par détenu étudiant par année. J'ajouterais également que le faible taux d'inscriptions aux programmes de l'Université Queen's et de l'Université du Manitoba a été l'un des facteurs de la suspension de ces programmes. Par contre, le programme de l'Université de Victoria a été élargi, car il compte le plus grand nombre d'inscriptions: 140 étudiants à temps complet et 32 à temps partiel sur un total dans l'ensemble du Canada d'environ 190 étudiants à temps complet et 76 à temps partiel en 1982. Le coût moyen par étudiant est donc substantiellement moins élevé. Un plus grand nombre de détenus pourront éventuellement participer aux programmes, et on demandera aux universités participantes de les offrir dans chaque région du Canada. Selon leur expérience et la variété de leurs programmes, les universités pourront offrir certains services, par exemple des cours traditionnels, des cours de télé-enseignement et finalement des cours par correspondance.